



Dingy-Saint-Clair

INSCRIPTIONS SCOLAIRES ANNEE 2022/2023

Les inscriptions à l'école élémentaire ([CP et nouveaux élèves](#)) et à l'école maternelle ([nés en 2019 et nouveaux élèves](#)) sont ouvertes.

PREMIERE ETAPE : L'INSCRIPTION à la Mairie (Par mail, voie postale ou sur rendez-vous (periscolaire@dingystclair.fr / 04 50 02 28 72- 04 50 02 06 27)

Du lundi 4 avril 2022 au vendredi 15 avril 2022 inclus

Merci de remplir et de transmettre à la Mairie les documents suivants :

1. **La fiche d'inscription sur la liste scolaire** dument complétée (disponible sur le site internet de la mairie www.dingystclair.fr ou sur demande à l'adresse suivante : periscolaire@dingystclair.fr / 04 50 02 28 72)
2. **Une photocopie de votre livret de famille**
3. **Un certificat de radiation de l'établissement d'origine** uniquement pour les enfants provenant d'une école extérieure
4. En cas de divorce : **un extrait du jugement**

DEUXIEME ETAPE : L'ADMISSION, elle se fera auprès du directeur de l'école maternelle et/ou de la directrice de l'école élémentaire.

ECOLE MATERNELLE

Le mardi 10 mai de 08h00 à 17h00, merci de prendre rendez-vous :

ce.0741428a@ac-grenoble.fr

Renseignements : 04 50 02 08 17 – M. Olivier TOMASI

ECOLE ELEMENTAIRE

Le mardi 10 mai de 16h30 à 18h et le jeudi 12 mai de 08h30 à 18h,

Merci de prendre rendez-vous : ce.0740441C@ac-grenoble.fr

Renseignements : 04 50 02 17 87 – Mme Roxane CECEILLE

Les parents devront se munir du carnet de santé de l'enfant